

Mairie du Kremlin-Bicêtre
REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N°2024-121

**Changement d'usage à titre
personnel et provisoire de
locaux destinés à l'habitation
Sis 8 rue Edmond Michelet**

Le Maire de la commune du Kremlin-Bicêtre,

Vu la demande, déposée en mairie par [REDACTED] agissant en qualité de propriétaire d'une résidence secondaire, en vue d'un changement d'usage pour un appartement sis 8 rue Edmond Michelet, en date du 07 février 2024;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération du 14 décembre 2023, relative aux nouvelles dispositions concernant la location de meublés de tourisme ;

Considérant qu'il s'agit d'un changement d'usage des locaux en meublé tourisme à titre provisoire ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'autorisation est accordée à titre provisoire et personnelle pour la demande présentée.

ARTICLE 2 : La mesure de compensation s'appliquera, selon les termes de la délibération (jointe), en fonction de la durée des contrats de location.

ARTICLE 3 : Le changement d'usage prendra effet à la date de notification dudit arrêté.

ARTICLE 4 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé :

- à Madame la Préfète du Val-de-Marne,
- au comptable de la Commune,

- à Monsieur le Commissaire de Police,
- et notifié à l'intéressé(e) pour exécution.

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 19 AVR 2024

Pour Le Maire Jean-François DELAGE
et par délégation,

Le Premier Maire Adjoint, chargé de
l'aménagement urbain, de l'habitat et
du patrimoine



Frédéric RAYMOND

Délais et voies de recours : le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : www.telerecours.fr